



RESOLUTION

Auteur	SVPO, par Fabian Zurbriggen, Christian Gasser et Patrik Zimmermann
Objet	Raccourcir les formations destinées aux civils et à l'armée afin de soutenir le système de santé en temps de crise
Date	17/12/2021
Numéro	2021.12.553

Malgré des taux de vaccination élevés, les cas de coronavirus ont à nouveau pris l'ascenseur, nécessitant ainsi un durcissement des mesures anti-covid.

Le système de santé est à nouveau à la limite de ses capacités en raison de la hausse du nombre d'infections. Les restrictions et mesures qui en découlent ont de lourdes répercussions pour l'économie.

À fin 2020, nous n'aurions pas imaginé qu'un an plus tard nous ne retrouverions dans la même situation. À fin 2021, nous sommes pourtant confrontés au même problème, et la fin de cette pandémie n'est toujours pas en vue.

Afin d'éviter que notre système de santé touche une fois encore aux limites de ses capacités, nous devons faire en sorte dès à présent de renforcer les capacités dans les soins d'urgence et œuvrer dans ce sens.

Raison pour laquelle, en plus des efforts en cours pour stopper les chaînes d'infection, il est urgent d'accroître en parallèle les capacités en personnel dans les soins intensifs et les soins.

Il faut instaurer une offre de formations raccourcies et simplifiées. La situation exceptionnelle qui prévaut actuellement exige en effet des mesures exceptionnelles, même si cela signifie que le niveau de qualité élevé de notre système de santé ne pourra pas être maintenu.

Toutes les activités de soins ne requièrent pas plusieurs années de formation. Les médecins et le personnel soignant doivent pouvoir déléguer des tâches et être assistés par du personnel auxiliaire sous leur supervision.

Les services et le personnel de l'armée doivent être appelés en renfort, et une formation d'auxiliaires dans le domaine des soins doit être donnée aux militaires afin de soutenir les unités de soins (intensifs).

Si la campagne de vaccination tarde encore à donner les résultats escomptés, les conséquences économiques iront en s'accroissant sous l'effet des restrictions, au point de ne plus être supportables.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État:

- de prendre des mesures immédiates afin de renforcer les capacités dans les soins aux malades du Covid. La Confédération doit également faire appel à l'armée pour obtenir du soutien;

- de proposer des formations continues raccourcies et simplifiées aux auxiliaires civils et militaires, qui peuvent accomplir des tâches adaptées aux conditions qu'exige la situation d'urgence actuelle;
- de créer le cadre permettant d'accroître et de soutenir à court terme le personnel de santé et de reconnaître et autoriser la prestation de services par des auxiliaires.